

DÉCISION DG n°2019-378

du 29 novembre 2019 portant modification de la décision DG n°2019-328 du 26 juillet 2019 portant nomination auprès du Comité scientifique permanent « surveillance et pharmacovigilance » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2019-327 du 12 juillet 2019 portant création du Comité scientifique permanent « surveillance et pharmacovigilance » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n°2019-328 du 26 juillet 2019 portant nomination auprès du Comité scientifique permanent « surveillance et pharmacovigilance » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** le courriel de démission de Madame MAILLARD (Françoise) en date du 4 octobre 2019.

DÉCIDE

Article 1^{er} : Est nommé, en remplacement de Madame MAILLARD (Françoise), auprès du Comité scientifique permanent «surveillance et pharmacovigilance», jusqu'au 26 juillet 2023 :

Au sein de la formation restreinte « signal » :

En qualité de représentant des associations agréées des usagers du système de santé :

Monsieur DUBOURDIEU (Jean Louis), Ligue Française contre la sclérose en plaques, membre titulaire

Au sein de la formation restreinte « expertise » :

En qualité de représentant des associations agréées des usagers du système de santé :

Monsieur DUBOURDIEU (Jean Louis), Ligue Française contre la sclérose en plaques, membre suppléant

Article 2 : Le Directeur de la surveillance est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 29 novembre 2019

Dominique MARTIN
Directeur général